

# Demande de dérogation Changement de secteur scolaire dans Pantin

Année scolaire 2024/2025

Date limite de la demande : 17 mai 2024

Merci de cocher les cases correspondant à vos choix

ENFANT Prénom :				
Nom :				
Né(e) le ://	Genre :	Féminin	Masculin	
RESPONSABLE LÉGAL 1		RESPONSABLE LÉGAL 2		
Père Mère Tuteur/Tutrice		☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur/Tutrice		
Prénom :		Prénom :		
ÉCOLE				
ÉCOLE DE SECTEUR :		ÉCOLE DEMANDÉE :		
FRATRIE				
Prénom	Nom	Date de naissar	nce École fréquentée	
MOTIF(S) DE LA DEMANDE  Je reconnais avoir pris connaissance de Fait à	u fait qu'un motif de dérogation rece	vable ne préjuge en rien la		
Signature :				

Ce document est à retourner accompagné de tous les documents justificatifs (voir au dos).

La ville de Pantin s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données, effectués à partir de ce formulaire, soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés. Les données sont récoltées avec votre consentement explicite dans le cadre d'une mission de service public. Aucun transfert ou cession de vos données à des tiers n'a lieu à l'exception des entreprises de sous-traitances et/ou de prestations de service qui sont passées au crible de la réglementation RGPD. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité à l'ensemble des données vous concernant en contactant le Délégué à la protection des données : 84/88 av. du Général-Leclerc - 93507 Pantin cedex ou dpo@ville-pantin.fr



## PIÈCES À FOURNIR

	Formulaire dûment rempli, en lettres capitales et sans ratures, daté et signé				
Enf	ant gardé/récupéré par une nourrice ou une tierce personne :				
	Attestation de garde				
	Justificatif de domicile de moins de 2 mois de la nourrice ou de la tierce personne				
	Certificat de travail de moins de 1 mois des deux parents mentionnant les lieux de travail et horaires journaliers (pas de contrat de travail, ni de bulletin de paie)				
Enf	ant gardé par les grands-parents :				
	Attestation de garde				
	Justificatif de domicile des grands-parents de moins de 2 mois				
	Extrait d'acte de naissance des parents avec filiation ou livret de famille des grands-parents				
	Certificat de travail de moins de 1 mois des deux parents mentionnant les lieux de travail et horaires journaliers (pas de contrat de travail, ni de bulletin de paie)				
Rai	sons professionnelles :				
	Certificat de travail de moins de 1 mois des deux parents mentionnant les lieux de travail et horaires journaliers (pas de contrat de travail, ni de bulletin de paie)				
Aut	res motifs :				
	Attestation de la crèche				
	Certificat médical				
г	Le dossier complet doit être : ———————————————————————————————————				
	Envoyé par courrier ou déposé dans la boite aux lettres du centre administratif <b>au plus tard le 17 mai 2024</b> (au-delà, les dossiers ne seront plus recevables). Pour rappel, <b>aucune demande reçue par mail ne sera traitée</b> .				
	Pôle Éducation - Service Enseignement 84/88, avenue du Général Leclerc				

#### BON À SAVOIR

93507 Pantin cedex

#### Critères de décision par ordre de priorité :

- la capacité d'accueil des écoles
- le regroupement de fratrie dans la même école (hors crèches, collèges ou lycées)
- des circonstances particulières liées à des considérations médicales avérées (ou handicap)
- le mode de garde
- l'exercice d'une activité professionnelle à Pantin

#### Réponse à la demande :

La décision finale sera adressée uniquement par courrier à la fin de l'année scolaire en cours. Aucune réponse ne sera communiquée par téléphone.

### Durée de la dérogation :

Une dérogation scolaire est délivrée pour un cycle (maternel ou élémentaire).

Si une dérogation a été délivrée pour un enfant en maternelle, une nouvelle demande devra donc être formulée pour le passage au cours préparatoire (CP).